

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER – Adjoints , Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Leïla SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR , Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes, MM., Christophe VAILLANT, Elisabeth CARLIN, Dahlila MEDDOUR, Jean-Claude ANCELIN, Sylvie DAVAL, Ouari BELAOUNI

Absents: MM., Christophe GODARD

Procurations : M. Christophe VAILLANT à M. Pierre-Yves SUTTER
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Dahlila MEDDOUR à Sylvie NARDIN
M. Jean-Claude ANCELIN à M. Quentin HAFEKOST
Mme Sylvie DAVAL à M. Gilles LAZAR
M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET

Le Maire ouvre la séance, donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal concernant une décision modificative pour le budget bois. Autorisation de l'Assemblée est donnée.

RAPPORT N°1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 JUILLET 2024

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante : je ne prends part au vote car je n'ai pas eu le procès-verbal.

Le Maire : c'est vrai que votre casier n'est pas trop bien placé en Mairie. Mais on me dit qu'il vous a été transmis par courrier, donc il faut voir avec La Poste.

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité compte-tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt vivante.

RAPPORT N°2: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNEE 2023

- Présenté par : LUC BERNARD

Conseiller Municipal délégué aux services d'Eau et d'Assainissement et aux grands travaux

Luc BERNARD présente une synthèse du rapport du Déléguataire VEOLIA et du rapport du Maire pour le service public délégué de l'Eau.

1° LES CHIFFRES CLES

▣ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

- 10 189 au 31/12/2022

- 10 100 au 31/12/2023

▶ - 89

▣ NOMBRE D'ABONNES

- 3 566 au 31/12/2022

- 3 691 au 31/12/2023

▶ + 125

▣ CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT

- 97 L/ha/j pour 2023

- 107 L/ha/j pour 2022

- 103 L/ha/j pour 2021

▣ CONSOMMATION MOYENNE Par Foyer Héricourtois (en se basant sur 5 000 foyers de 2 pers.)

- 71 m³/foyer/an pour 2023

- 78 m³ foyer/an pour 2022

- 75 m³ foyer/an pour 2021

▣ CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT PAR JOUR EN FRANCE EN 2021

- 148 L/jour/ha

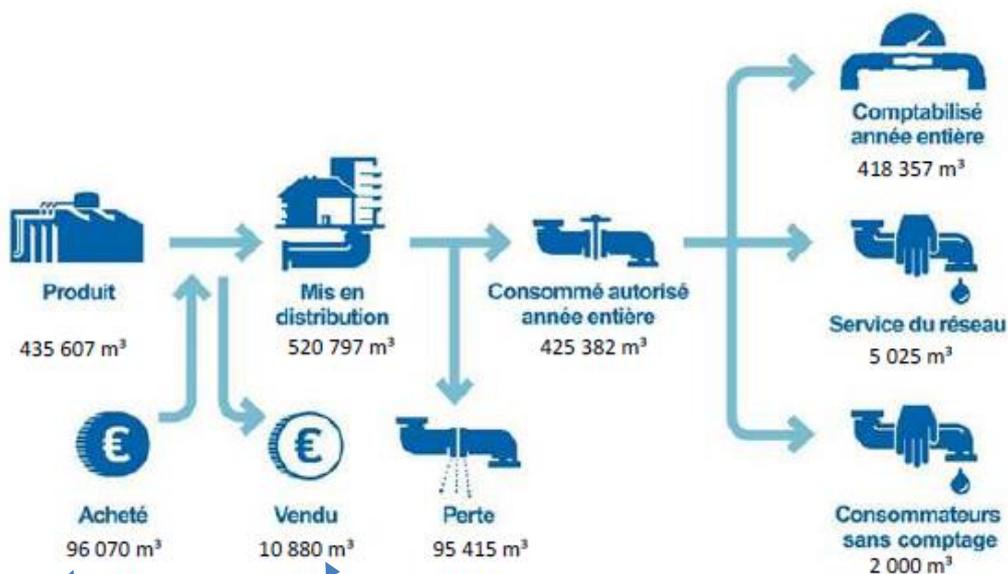
2° BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS ET CONSOMMES

EAU PRODUITE, ACHETEE, VENDUE		2023	2022	%
• Eau produite (Champey-SAULNOT) – Sources	A	435 607	456 286	-4.5
• Eau achetée à Champagny	B	25 707	20 613	+24.7
• Eau achetée à PMA	C	70 311	118 257	-40
• Eau vendue à Vyans le Val	D	10 880	13 805	-21.2
EAU MISE EN DISTRIBUTION	A+B+C-D	520 797 m³	581 351 m³	-10.4

EAU CONSOMMEE		2023	2022	%
• Consommation sans compteur (incendie)	E	2 000	380	+426.3
• Eau de service (purges, vidanges et nettoyages)	F	5 025	7 860	-36.1%
• Eau comptabilisée	G	418 357	419 283	-0.2
EAU CONSOMMEE	E+F+G	425 382 m³	427 523 m³	-0.5

PERTE EN RESEAU		2023	2022	%
• (Eau distribuée – Eau consommée)		95 415 m ³	153 828 m ³	-38

Synthèse des flux et des volumes



Champagne : 25 707 m³

PMA : 70 311 m³

Tavey : 52 m³

Vyans-Le-Val

3° PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS 2023

- La sécheresse est caractéristique de cet été 2023 avec un été caniculaire;
- Arrêté sécheresse le 25/04/2023 ; arrêté renforcé le 17/07/2023, abrogation le 23/11/2023 soit 7 mois sous arrêté sécheresse.

Le site info sécheresse indique que 60% des nappes phréatiques ont un niveau très bas.

2023 a été marquée par 4 épisodes de canicule :

- 2 en juillet (particulièrement intenses et longs (17 jours)) ;
- Août
- Très tardif en septembre avec des températures de 40° Celsius.

Ces épisodes caniculaires sans pluie ont diminué d'une façon très importante le niveau des nappes phréatiques et entraîné par conséquent des problèmes d'approvisionnement en eau que la ville d'Héricourt a maîtrisé.

4° LA MAITRISE DE LA PERTE EN EAU

▣ LE RENDEMENT DU RESEAU

2023	R = 82.1%
2022	R = 74.2%
2013 (pour info)	R = 65.8%

A° - LA LOI GRENELLE 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux d'eau potable dont la valeur « seuil » dépend :

- de la densité de l'habitat
- de la taille du service

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la Collectivité dispose de 2 ans pour élaborer un plan d'action visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement.

- la formule : $R > (65 + 0.2 \text{ indice linéaire de consommation})$
- pour Héricourt : $R = 65 + (0.2 \times 4.06 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}) = 65.812\%$ (Rendement minimum)

B° - A TITRE D'INFORMATION : 47 fuites réparées en 2023 (30 en 2022)

- 14 sur branchement
- 3 sur canalisation
- 28 au niveau des compteurs
- 2 sur équipements.

On mesure donc, malgré l'amélioration du rendement de 16 points depuis 2013, qu'il convient de continuer notre programme d'élimination des canalisations en fonte grise

5° LA QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) (page 15 du RPQS) :

ANALYSES	Nbre de prélèvements	Nbre de prélèvements non conformes	Nbre de prélèvements	Nbre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
	2022	2022	2023	2023	2023
Microbiologie	43	0	42	0	100%
Paramètres physico chimiques	16	0	17	0	100%

▣ CONTROLE QUALITE PAR VEOLIA

VEOLIA complète le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur :

LA RESSOURCE, L'EAU PRODUITE, L'EAU DISTRIBUEE

- ✓ Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage (sources) dans les réservoirs et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur
- ✓ Si le contrôle ARS porte sur les paramètres microbiologiques et physicochimiques, l'autocontrôle de Véolia cible davantage les paramètres réglementés par un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée (tous ces paramètres sont édictés page 76 du RAD Veolia : PH – TH – Potassium- Magnésium .../40 éléments).

▣ CONTROLE DE L'EAU PAR VEOLIA (p 55)

- ✓ Microbiologie : 260 analyses
- ✓ Physicochimique : 458 analyses

6° LA TARIFICATION DE L'EAU

Calcul sur consommation 120 m ³ /an	01/01/2024	01/01/2023	Variation
Prix TTC/m ³	1.99 €/m ³	1.90 €/m ³	0.09 €/m ³

Le détail des tarifs collectivité et délégataire ainsi que la facture type de 120 m³ se trouve pages 11 à 12 du rapport du Maire.

7° POURSUITE ET INTENSIFICATION DU PROGRAMME D'ELIMINATION DES CANALISATIONS EN FONTE GRISE ANNEE 2023

► Travaux réalisés en 2023 :

1° RUE DES LILAS :

- * remplacement de la canalisation en fonte grise par de la fonte ductile naturel.
122 ml Ø80 mm et reprise de 7 branchements pour un coût de 42 362 €HT (Veolia).

2° Rue des Arts (fin) :

- * *Renouvellement canalisations fonte grise :*
- 70 ml fonte ductile Ø 100 mm
- * *Reprise 12 branchements*

Coût 65 000 HT – MONNIER

3° Rue des Pologne :

- * *Renouvellement canalisations fonte grise :*
- 192 ml fonte ductile Ø 100 mm en remplacement de fonte grise Ø 80 mm (amélioration de la défense incendie).
- * *Reprise 19 branchements*

Coût 81 484 HT – COURTOT

4° Eg Belfort et avenue Léon Jouhaux Tr. I :

- * *Elimination canalisation fonte grise remplacement par fonte ductile naturel :*
- 630 ml fonte ductile Ø 200 mm).
- * *Reprise 43 branchements*

Coût 252 200 € HT – STPI

Note :

La rue des Cités Dollfus prévue en 2023 a été repoussée en 2024 afin de limiter la gêne aux riverains. Longueur 150 ml de fonte grise que sera remplacée par 150 ml de fonte ductile naturel Ø 100 mm au lieu de 80 mm afin d'améliorer la défense incendie.
Coût prévisionnel : 95 000 € HT.

8° LES ETUDES EN COURS

Les sécheresses que nous connaissons depuis plusieurs années nous imposent la sécurisation et la diversification de nos approvisionnements en eau de la ville.

- Les actions ont débuté par le raccordement au réseau de PMA en 2021.
- Nous avons ensuite en 2022, lancé une consultation de cabinets spécialisés dans les domaines de l'environnement et notamment en hydraulique et en recherche en eau.
- C'est le cabinet EVI de Ronchamp associé au cabinet Reilé, spécialisé dans le domaine de l'environnement qui ont été retenus pour la réalisation de deux tranches d'études.
- Tranche Ferme (montant de 13 507 €HT) consistant à identifier le potentiel en eau sur le territoire de la CCPH.

Cette première phase confirma que seul la plaine de Saint-Valbert offrait des perspectives favorables ;

- 2^e Tranche (montant de 40 000 €HT) actuellement en cours et qui consiste à profiter de l'existence de la station de pompage située dans la plaine de Saint-Valbert afin de vérifier les possibilités en termes de volume et potabilité de l'eau.

Note : Le pompage a été remis en fonction le 30 mai et que les premiers résultats donnent 1 400 à 1 500 m³/j.

M. MINOT – VEOLIA : bien que le rapport de Luc BERNARD soit complet, je rappellerais quand même que le rendement du réseau est plutôt bon. Il résulte d'un travail de longue haleine entre un exploitant qui essaie de travailler de manière la plus rigoureuse possible pour réparer les fuites et les localiser, mais c'est aussi le fruit d'investissements que je tiens à souligner. C'est-à-dire que nous avons proposé des projets de sectorisation à la collectivité, qui les a validés ainsi que nos suggestions de renouvellement de canalisations. C'est finalement tout ce travail collaboratif qui porte ses fruits.

Je voudrais ajouter concernant l'analyse des PFAS : nous VEOLIA, nous avons décidé fin 2023/début 2024, de faire l'analyse de PFAS sur l'ensemble des ressources que nous exploitons et nous confirmons qu'il n'y a pas de PFAS détectés sur l'eau qui est distribuée, je pense qu'il est important de le redire.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : bonjour à toutes et à tous. Je veux d'abord saluer le travail de Luc BERNARD sur ce dossier qu'il maîtrise très bien et depuis très longtemps. Je vais m'appliquer à évoquer le rapport du Maire, pas le résumé parce que je le trouve un petit peu trop résumé tandis que le rapport du Maire est très intéressant parce qu'il y a des courbes et c'est sur ces courbes-là que je veux appuyer mon propos. Si nous prenons la page 12 du document, vous avez une facture d'eau type qui nous montre, et ça a été dit, une augmentation de 4,9%, presque 5% en 2023. L'augmentation du prix de l'eau se poursuit d'année en année, et sur ces 5%, le délégataire VEOLIA engrange plus de 6,5%, alors que la Collectivité – la Ville d'Héricourt, se limite à 0,9%, le reste venant des taxes avec notamment l'Agence de l'Eau +12,5% ce qui est énorme. Je m'arrête simplement sur les 6,5% de VEOLIA, c'est largement au-dessus de l'inflation, une partie non négligeable ira donc dans les poches des actionnaires de VEOLIA.

L'année dernière, je vous avais démontré que le contrat de délégation que vous avez signé avec VEOLIA nous entraînait vers une spirale de l'augmentation. Le tableau de la page 13 du rapport du Maire, montre une courbe de prix ascendante depuis 2017, aux alentours du nouveau contrat avec VEOLIA sur 12 ans, peu de temps d'ailleurs après votre élection M. BURKHALTER. Cette courbe confirme les propos que nous tenons depuis plusieurs années. Le contrat que vous avez signé avec VEOLIA, est je le répète, un mauvais contrat qui met en difficultés les habitants de notre territoire.

On remarquera, je fais une incise toujours dans ce tableau, en 2010 la chute importante du prix du m³, avec une baisse aux alentours de 15%, qui était le résultat de votre prédécesseur Jean-Michel VILLAUME, qui avait obtenu cette baisse lors de la signature de la DSP et il avait négocié âprement pour que le contrat se limite à 6 ans, contrairement à vous qui avez négocié sur 12 ans. On est bien sur une augmentation régulière de la facture de l'eau pour les familles héricourtoises.

Sur l'amélioration du rendement du réseau, nous constatons avec satisfaction une nette amélioration. La sectorisation du réseau, vous l'avez dit M. MINOT, la chasse aux fuites et les travaux sont efficaces. Donc il faut continuer de le faire, nous n'avons eu de cesse de le rappeler.

Je note aussi la poursuite de la baisse, Luc BERNARD l'a fait remarquer, de la consommation d'eau des ménages par habitant, ce qui confirme, à notre avis, une prise de conscience de la part des héricourtois sur la nécessité ménager la consommation d'eau. Une petite incise M. MINOT, on ne l'avait plus dans nos boîtes aux lettres, mais j'ai à nouveau reçu ainsi que d'autres habitants, une nouvelle publicité pour un contrat d'assurance au niveau des fuites. C'est assez désagréable d'utiliser notre fichier pour recevoir ce type de proposition commerciale. Nous l'avions déjà dit, cela avait cessé mais c'est revenu.

Je terminerai sur l'avenir en forme de question M. BURKHALTER : dans deux ans l'eau deviendra « intérêt communautaire », où en êtes-vous ? Quelles études ont été faites s'il y en a eu de faites ? Et quel est le sentiment des Maires des villages sur ce dossier qui est très important pour la gestion de l'eau ?

Merci pour votre écoute.

Le Maire : je rappelle que l'eau est la moins chère du département à Héricourt, c'est la réalité et ce principe de réalité va l'emporter dans les années à venir parce que les Maires sont réalistes. Ils voient bien, ils observent ce qui se passe ici et ailleurs. Ils sont attentifs aux évolutions que nous allons connaître.

Le contrat a été renouvelé deux fois depuis que je suis Maire. En 2016 et en 2022 je crois. Nous sommes au niveau de 2009 pour le prix de l'eau, à quelques % près. Mais si on compare au tarif de l'électricité ou d'autres grands services publics nationaux, ils ont été multipliés par deux. L'eau à Héricourt c'est moins de 10 points. Les électeurs d'Héricourt me confirment avoir de l'eau de bonne qualité et qu'ils sont très satisfaits de la gestion du service, à tel point que c'est la seule Commune qui n'a pas d'emprunt pour la gestion, zéro emprunt, zéro endettement et 4 kilomètres de canalisations refaites qui étaient vétustes. C'est un progrès sérieux, puisqu'antérieurement il y avait assez peu de travaux réalisés. Donc en quelques années, nous avons amélioré le rendement, tous les signes sont positifs. C'est un service qui va plutôt bien, les fuites ont été réduites, les ressources en eau ont été améliorées, un travail considérable a été fait, notamment au niveau des sources de Champey pour un coût d'environ 500 000€. Beaucoup d'investissements ont été entrepris comme la sécurisation des ressources, les recherches de nouvelles ressources en eau, tout ça je le redis, sans recours à l'emprunt. Par conséquent, tout ce que vous racontez M. LAZAR, ce sont des histoires et personne ne vous croit. La réalité des chiffres s'impose.

Personnellement, j'ai reçu récemment ma facture d'eau, le prix reste très modeste, j'avoue être un petit consommateur, d'ailleurs j'encourage les habitants à l'être, nous sommes à 25 centimes pour la part communale pour les 20 premiers m³ et 28 pour la part de l'exploitant. Donc 50 centimes par 20 m³, cela fait moins de 10€. Après bien sûr, il y a l'abonnement qui vient s'ajouter, puis les taxes. Pour six mois de consommation, cela fait environ 10€ pour ma facture personnelle. Je fais partie des personnes qui bénéficient pleinement de la réduction qui est opérée pour les 20 premiers m³, comme tous les héricourtois sur cette tranche.

Par ailleurs, je me félicite des travaux effectués, on ne pensait pas qu'on arriverait aussi vite à un rendement aussi bon : 82% contre 80% en moyenne au niveau national, et je ne suis pas sûr que dans les petites communes cela soit compté très justement. Parce que l'eau étant abondante, on ne compte pas ce qui coule librement à des endroits où il n'y a pas de compteurs, donc on ne sait trop comment c'est apprécié. Je suis sûr du chiffre annoncé par VEOLIA à Héricourt, 82% , dix points d'amélioration en quelques années, peut-être même plus, c'est un élément de satisfaction. Les usagers ne sont pas mécontents du service de l'eau, il n'y a pas d'endettement et nous avons la capacité de faire des travaux en cas de besoin. On a d'ailleurs réalisé l'extension en direction de Bussurel pour sécuriser la ressource pour 350 000€. En outre, vos deux conseillers départementaux ici présents, sont à l'origine d'un renouvellement d'un appui solide du Conseil Départemental à nos politiques de restauration des réseaux vétustes ainsi que sur les interconnexions. Cette politique a été initiée suite aux camions qui ont livré de l'eau à Héricourt pendant un mois à la suite d'une pénurie importante liée à la coupure brutale de l'eau du syndicat public de Champagny, qui du jour au lendemain nous a coupé l'eau. 800 m³ en moins....il a fallu faire face avec le concours de VEOLIA. J'ai d'ailleurs plusieurs fois salué la solidarité de Pays de Montbéliard Agglomération qui apporté l'eau gratuitement, on a payé le transport mais ils ne nous ont pas fait payer l'eau livrée ou presque rien, à un tarif dérisoire.

Je veux également souligner que les consommations telles qu'elles figurent dans les rapports ne sont pas tout à fait exactes. Concernant la consommation moyenne des héricourtois, VEOLIA parle de « clients/compteurs ». Il y a 3 500 compteurs mais il y a 5 000 usagers. C'est sûr que lorsque vous rapportez la consommation à 3 500 compteurs, le résultat n'est pas le même lorsque vous la rapportez à 5 000 usagers. Par conséquent, nous sommes plutôt à 75 m³ par foyer à Héricourt, ce qui n'est pas trop mal. J'ai entendu une statistique nationale selon laquelle en France nous serions à 55 m³, mais je me demande si ce n'est pas par habitant. Tout cela pour dire qu'il faut toujours être prudent avec les chiffres. Et puis la facture d'eau n'augmente pas quoiqu'en dise l'Opposition.

Gilles LAZAR : ce sont les chiffres du rapport du Maire selon la courbe, le document est très clair. En 2009, on est en-dessous de 1,9 et en 2023 on est à 2.

Le Maire : 1,9 à 2 cela ne fait pas 10 points ! Cela fait moins de 1% par an. Vous racontez des histoires.

Gilles LAZAR : depuis que vous êtes aux affaires, l'eau ne cesse d'augmenter, M. BURKHALTER.

Le Maire : le prix de l'eau à Héricourt est d'une grande stabilité et je pense que les usagers de l'eau sont satisfaits du service et de sa gestion et ils nous en donneront acte le moment venu. Concernant votre question sur l'avenir du service et l'intérêt communautaire, c'est à la Communauté de Communes que je répondrai. J'ajoute que nous avons remplacé 4 km de conduites. Le Département constate qu'il y a 235 km de canalisations vétustes en Haute-Saône. Donc 235 km divisé par 550 communes, si tout le monde allait aussi vite que nous en Haute-Saône, 2 000 km seraient déjà réparés. Nous allons très très vite. Sans recours à l'emprunt, je le répète, ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Gilles LAZAR : depuis 2008, le prix a augmenté, il avait même baissé avec M. VILLAUME lors de la renégociation.

Le Maire : 10 centimes en 15 ans, cela fait 1 centime par m³ et par an .

M. MINOT : je souhaite répondre quant au courrier d'assurance reçu dans les boîtes aux lettres. Il correspond à un besoin de la population sur lequel je ne vais pas m'exprimer. Néanmoins, je peux vous affirmer que ce n'est pas le fichier du service public d'eau potable qui sert pour l'envoi. Il est issu de fichiers séparés, car à aucun moment nous ne communiquons le fichier des abonnés qui est la propriété de la Ville d'Héricourt.

Gilles LAZAR : courrier qui diffuse un message anxiogène.

Le Maire : je vous lis ce que j'ai reçu très récemment de VEOLIA : paramètres d'intérêt pour la potabilité de l'eau : très bonne qualité de l'eau tant au niveau des pesticides, de la turbidité de l'eau, des nitrates. Nous avons la lettre A dans 4 critères, ce qui est beaucoup mieux que le Gouvernement !

Le vote recueille 7 voix contre des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

RAPPORT N°3 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023

- Présenté par : M. MINOT – VEOLIA
-

1°LES CHIFFRES CLES

✚ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

- 10 775 au 31/12/2023

✚ NOMBRE D'ABONNES

- 3 678 au 31/12/2022

- 3 803 au 31/12/2023

►+ 125

▣ OUVRAGES D'EPURATION

- Bussurel : mis en service le 01/01/1980
Capacité d'épuration : 1 000 eq/habitants
Raccordement de Vyans le Val
- Héricourt : Mis en service le 28/04/2009
Capacité d'épuration : 18 917 eq/habitants
Raccordement Trémoins, Verlans, Tavey, quartier Chevret de
Couthenans.

▣ Réseaux collecte : 103 km

▣ Volume traité : 1 706 705 m³

2°QUANTITES DE BOUES EVACUEES AVEC EPANDAGE REGLEMENTAIRE EN MILIEU AGRICOLE

	2022	2023
BUSSUREL	11.0	8.0
HERICOURT	148.0	218.9
TOTAL BOUES PRODUITES	159.0T	226.9 T

La totalité de ces boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon les filières conformes :

- l'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent être au préalable « hygiénisées » pour pouvoir être épandues. Il a été abrogé le 07 février 2023.

Les boues issues des stations d'épuration d'Héricourt et Bussurel ont été épandues en respectant cet arrêté encore en vigueur au début 2023.

3°TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

	Calcul sur 120 m ³ de conso/an	01/01/2023	01/01/2024
Assainissement	Prix TTC/m ³	1.88€ TTC	1.95€ TTC
Eau	Prix TTC/m ³	1.90€ TTC	1.99€ TTC
	TOTAL	3.78€ TTC	3.94€ TTC

En France le prix moyen Eau/Assainissement au 01/01/2022 :

4.34€ TTC

Soit 2.13€ TTC Eau

2.21€ TTC Assainissement

4.34€ TTC

(source 13^e rapport national de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'Asst) publié en 2023)

4° LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A° - Conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements des deux stations d'épuration. Il est donné par les services de l'Etat :

- UDEP d'Héricourt : Oui
- UDEP de Bussurel : OUI

B° - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales

Cet indicateur est établi par la Police de l'Eau au regard de la directive européenne ERU. Cette directive a pour objet de protéger l'environnement contre la détérioration par le rejet d'eaux traitées dans le milieu naturel

- UDEP d'Héricourt : Non
- UDEP de Bussurel : conforme

C° - Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions locales

Véolia établit également cette conformité des performances au vu des relevés d'autosurveillance des 2 stations (à venir) :

- UDEP d'Héricourt : 78 %

Cela concerne uniquement les stations de plus de 2 000 EH :

- UDEP d'Héricourt : 78 % (note 2022 : 80%).

Cet indicateur correspond au nombre de bilans conformes.

D° - Taux de boues issues des 2 stations évacuées selon les filières conformes :

- UDEP d'Héricourt : 100%
- UDEP de Bussurel : 100%

** UDEP : Usine de Dépollution des Eaux Polluées*

5° PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU RESEAU

On connaît le dysfonctionnement du réseau d'assainissement d'Héricourt :

- Présence d'eaux claires parasites
- Taux de collecte eaux usées trop bas

Les propositions d'amélioration du fonctionnement du réseau ne peuvent se faire sans la mise en place d'un diagnostic permanent, rendu obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015 complété par l'arrêté de juillet 2020 (au préalable l'obligation était de faire un diagnostic tous les 10 ans).

A° - Pour HERICOURT

Dans le cadre de ce diagnostic et afin de répondre aux exigences d'assainissement qui sont :

- la réduction des eaux claires parasites
- l'amélioration du taux de collecte
- la performance énergétique de la station

Il a été procédé à l'installation de sondes transmetteuses de débit aux points critiques des 12 bassins versants délimités sur le territoire d'Héricourt. Elles sont opérationnelles depuis début 2023.

Les données fournies sont ensuite analysées et permettent d'entreprendre des travaux d'amélioration du réseau.

► Installation, coût et lieux des sondes :

- Sorties des villages de Trémoins, Verlans, Byans et Tavey
- A Héricourt : rue de l'Espérance, avenue L. Jouhaux, avenue L. Blum, rue Paul Vinot, rue des Aulnes, rue des Jardins, rue Marcel Paul, rue Pasteur.

Fourniture et mise en place de 16 cellules ultra son LT-US avec transmetteur Date Loger-LT-US et carte SIM.

Seront également équipées :

- Chevret, Couthenans (bassin 5)
- Déversoir d'orage rue du Chanois et rue Marcel Paul
- Poste de refoulement des Cités Noblot

Coût total pour 16 unités : 41 646.60€ TTC

B° - Station de pompage des eaux pluviales rue Marcel Bardot

S'agissant des eaux pluviales en provenance de la rue Marcel Bardot, notamment le ruisseau de la rue des Fleurs, et pour limiter les entrées d'eaux pluviales vers le réseau et la STEP, une étude diagnostic a été réalisée par IRH. Celle-ci proposait la création d'une station de refoulement des eaux pluviales avec évacuation vers la Lizaine. Cette étude est à présent combinée avec l'aménagement de la place du marché et la création d'une noue jusqu'à la Lizaine passant sur l'ancien site Packmat où il est prévu un arrêt de bus scolaire et sous la rue Paul Vinot avec rejet dans la Lizaine au niveau du pont de la rue du 47^e RA.

C° - BUSSUREL – Schéma Directeur

L'ouverture des plis a eu lieu en juin. C'est l'entreprise VERDI de Dijon qui a été retenue sur un coût pour l'exécution de cette étude pour un coût de 51 190 € HT.

– 5° TRAVAUX REALISES EN 2023

– 1° RUE DES LILAS : Mise en séparatif

- Pose de 100 ml PVC Ø 315 mm ;
- Pose 30 ml Ø 200 mm.
- Reprise de 5 branchements particuliers et 6 avaloirs pour un coût de 21 075 €HT (Justin TP).

– 2° Rue des Arts (fin) : Mise en séparatif

- Pose de 65 ml PVC Ø 200 mm ;
- Pose 100 ml Ø 160 mm.
- Reprise de 12 branchements
- Coût 35 000 € HT – MONNIER

– 3° Rue des Pologne : Mise en séparatif

- *Eaux pluviales Ent. Courtot 79 700 €HT :*
- *- 65 ml PVC Ø 4000 mm.*
- *Reprise 19 branchements EP*
- Coût 81 484 HT – COURTOT

– °4 Fg Belfort et avenue Léon Jouhaux Tr. J. : Mise en séparatif Mise en séparatif

- ** EU 256 000 € HT Stés Eurovia et Climent*
- *- 630 ml PVC Ø 200 mm).*
- *▪ Reprise de 34 branchements*
- ** Pluvial 117 500 €HT Stés Eurovia et Climent*
- *- 800 ml PVC Ø 200 mm.*

- 60 ml de PVC Ø 351 mm
 - Reprise de 29 branchements EP
- Coût 252 200 € HT – STPI
- Poursuite en 2024 du programme d'assainissement (séparation eaux pluviales/eaux usées) avec la rue des Cités Dollfus – Coût d'objectif 260 000 €HT réparti ainsi Eau potable environ 85 000 € HT, Eaux usées (Asst) environ 75 000 €HT ; Eaux pluviales environ 100 000 €HT.

Gilles LAZAR : comment expliquez-vous M. MINOT, cette augmentation de 6,8% de la part du délégataire, donc de VEOLIA dans la facture 2023 ? Ma seconde question s'adresse au Maire d'Héricourt et non pas au Président de la CCPH : avez-vous commencé à réfléchir au transfert de compétence de l'assainissement au niveau de la Communauté de Communes ?

Le Maire : il y a très longtemps que nous avons commencé à y réfléchir, puisqu'il y a un rapport de KPMG qui date de 2019 qui est assez complet et détaillé tant sur le service de l'eau que de l'assainissement, rapport sur lequel nous nous appuyons d'ailleurs pour assurer le transfert de ces compétences qui sera effectif au 1^{er} janvier 2026, je vous l'assure. Soyez rassuré, les services sauront bien gérer. Quant à l'augmentation de la part du délégataire dans la facture, c'est le résultat de l'inflation : coût de l'électricité, coût du gasoil etc...

Gilles LAZAR : l'augmentation se situe largement au-dessus du coût de l'inflation.

Fernand BURKHALTER : tous les habitants de France ont bien conscience qu'il y a une certaine inflation et que leur pouvoir d'achat en est affecté ainsi que celui des collectivités. Mais cela reste quand même contenu dans l'ensemble.

Le rapport est approuvé à la majorité compte tenu de 7 voix contre des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

M. MINOT quitte l'Assemblée.

RAPPORT N°4 : SERVICE PUBLIC LOCAL – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONCESSIONNAIRE POUR LE CREMATORIUM – ANNEE 2023

- Présenté par : DANIELLE BOURGON – Adjointe à l'Environnement

Danielle BOURGON fait une rapide présentation du rapport du concessionnaire, à savoir la société de Pompes Funèbres Alain HOFFARTH pour l'année 2023.

Le 11 septembre dernier, la CCSPL s'est réuni sous la présidence de M. le Maire, et en présence de M. DECKER de la Société HOFFARTH. Etaient également présente, MM. LANGNER et POILLET représentants les crématistes. Les chiffres restent stables : 2. 405 crémations facturées, et 24 admissions sans crémation. La destination des cendres : 105 remises aux familles, 2159 remises aux pompes funèbres et 141 ont été dispersées au jardin du souvenir. Quant aux origines des crémations : 61 intramuros, Haute—Saône : 399 et hors département : 1 945.

Le crématorium d'Héricourt compte une équipe de 4,4 employés, la salle de cérémonie a été utilisée 494 fois.

Des travaux d'entretien ont été effectués : fauchage tardif pour favoriser la biodiversité, la plantation de 15 arbres et arbustes et la mise en place de bancs sur le parvis.

Au titre des événements exceptionnels, une manœuvre incendie a été organisée avec les pompiers dans le cadre d'un exercice.

Les adaptations envisagées : la création d'une forêt autonome selon la méthode Myawaki sur 1 000m², la récupération d'eaux pluviales pour l'arrosage du jardin du souvenir.

En matière de qualité du service, un rappel de formation incendie de l'équipe a été effectué, le règlement intérieur a été mis à jour et le jardin du souvenir a été réaménagé.

Le bilan chiffré fait apparaître un résultat net après impôt de 79 852€.

Le Maire : les rapports se sont désormais apaisés avec le concessionnaire car ils étaient un tendus suite à la disparition de la redevance de crémation. Nous avons aujourd'hui trouvé la voie de l'équilibre avec le gérant qui est un très bon gérant, qui entend poursuivre l'exploitation du crématorium sur Héricourt dans des conditions économiques qui sont acceptables pour lui. Il les avait décriées, mais finalement il a accepté nos conditions. La Commune a retrouvé ses billes et c'est heureux pour le contribuable.

Par ailleurs, des améliorations vont être apportées notamment au niveau de l'accueil des usagers. Ce n'est pas encore définitivement acté, mais les locaux vont être réaménagés afin de créer une deuxième salle de cérémonie, car le crématorium répond à une demande importante, en dépit des créations envisagées en périphérie d'Héricourt qui n'affecteront pas semble-t-il, la fréquentation à long terme de l'établissement. Parallèlement, nous allons trouver de nouvelles sources de progrès, je n'en dirai pas plus, mais déjà il y a des dossiers en préparation qui devraient apporter un certain nombre d'emplois, environ une trentaine, sur le secteur d'Héricourt.

Anne-Marie BOUCHE : à propos du jardin du souvenir, c'est problématique parce que des personnes déposent des fleurs alors que normalement c'est interdit. D'ailleurs des pancartes ont été mises en place pour justement interdire les fleurs au jardin du souvenir, sinon cela fait comme un deuxième petit cimetière. Il va falloir trouver une solution. Je conviens que cela peut être traumatisant pour les familles, mais il aurait été judicieux d'interdire le dépôt de fleurs dès le départ. Une fois que le mal est fait, c'est très compliqué. Il y a beau y avoir des pancartes, les français ne sont pas de nature disciplinée, donc il faudra trouver une autre solution avec M. HOFFARTH.

Fernand BURKHALTER : M. HOFFARTH est conscient du problème et a pris des mesures. Il reste que le deuil c'est difficile, je l'ai déjà évoqué, c'est très difficile à gérer. Cela dit, il y a une amélioration certaine dans la gestion du jardin du souvenir.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : SERVICE PUBLIC LOCAL – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONCESSIONNAIRE POUR LA CHAUFFERIE BOIS QUARTIER MAUNOURY – ANNEE 2023

- Présenté par : DANIELLE BOURGON – Adjointe à l'Environnement

Comme pour le crématorium, Danielle BOURGON fait une rapide synthèse du rapport du délégataire sur la gestion de la chaufferie bois du quartier Maunoury pour la saison de chauffe 2022/2023.

La commission des services publics délégués s'est réunie le 13 septembre dernier, sous la présidence de M. le Maire et en présence de de M. POULHES d'ENGIE SOLUTIONS. Il n'y a pas eu d'opposition.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de couverture bois ayant atteint 88%, cela a permis de maintenir la TVA à un taux réduit. La mixité bois est stable par rapport à 2021/2022, la qualité du bois a été constante tout au long de la saison. Les critères d' »hygrométrie et de granulométrie démontrent que la filière bois est correctement structurée. Les travaux majeurs réalisés sur les installations sont les suivants :

- pose plaque pour l'échangeur primaire (06/2023)
- remplacement corps de vanne deux voies (05/2023)
- remplacement Onduleur sur Site (01/2023)
- remplacement tronçon réseau de chaleur urbain (12/2022)
- réparation canal d'introduction (10/2022)

Sur cette période, les pertes réseau sont en hausse, la qualité de l'eau du réseau est néanmoins maîtrisée. Il n'y a pas eu de nouveaux abonnés.

Le Maire : il y a eu des usagers qui se sont retirés il y a déjà deux années, nous l'avons déjà évoqué au sein de cette enceinte, par contre d'autres usagers vont arriver c'est en gestation. On peut encore en accueillir quelques-uns

mais pas énormément. Un certain nombre de logements devraient être raccordés ainsi qu'une entreprise qui a demandé également son raccordement pour 500 m², nous allons étudier sa demande.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : est-ce que le futur hôtel d'entreprises sera également raccordé ?

Fernand BURKHALTER : je ne pense pas, ce serait trop compliqué à gérer.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°6: QUARTIER DES VIGNES – RECONDUCTION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS AUTONOMES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Présenté par : LUC BERNARD – Conseiller Municipal délégué à l'Eau, l'Assainissement et aux gros travaux

Par délibération en date du 08 avril 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'une aide municipale pour le financement d'équipements autonomes d'eau et d'assainissement. Cette aide a permis à plusieurs résidents du secteur des Vignes, de se rendre autonomes en eau et de s'équiper d'un assainissement individuel des eaux usées.

Le versement de cette aide a pris fin le 30 juin 2019.

Aussi, afin d'inciter d'autres propriétaires à ces mises aux normes individuelles, il est proposé à l'Assemblée de reconduire cette aide pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que précédemment : sur la base d'un coût subventionnable plafonné à 10 000€ pour l'eau et 10 000€ également pour l'assainissement, une aide municipale de 30% sera versée aux demandeurs la première année.

Il est précisé toutefois que la subvention destinée à l'assainissement individuel n'interviendra qu'à condition que le demandeur soit déjà autonome au niveau de la ressource en eau.

La première année pourrait être considérée à partir du vote de ce rapport jusqu'au 31 décembre 2025, afin de tenir compte du délai durant lequel l'information parviendra à tous les résidents des Vignes.

Pour la deuxième année, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, l'aide sera de 20%.

Enfin pour la dernière année de subventionnement, à savoir du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, le soutien sera de 15%.

Il est proposé à l'Assemblée de VALIDER ce dispositif de subventionnement valable pour les raccordements eau et assainissement dans le secteur des Vignes.

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun : a-t-on 3 aides de suite pendant 3 ans ou est-ce que lorsqu'on se manifeste la 2^{ème} année on a une aide de 20% et si on se manifeste la 3^{ème} année on a juste une aide de 15% ?

Le Maire : le rapport est clair, si on demande la première année on a 30%, si on fait une demande les années suivantes l'aide est moindre.

Marianne ECOFFET : en lisant le rapport on pourrait penser que les aides s'additionnent.

Le Maire : il y a quelques dizaines d'habitants aux Vignes. Un certain nombre sont autonomes, mais très peu. Les usagers principalement concernés, sont surtout ceux à qui nous livrons de l'eau. Il en reste 4. Une personne m'a récemment demandé si l'aide était toujours valable, c'est pourquoi nous la renouvelons. Les demandes avaient été peu nombreuses malgré de multiples interventions répétées auprès des habitants des Vignes. Livrer de l'eau mobilise un camion, des agents. On ne facture pas le prix de l'eau, juste le transport.

Je précise que ces sommes seront prélevées sur le budget principal, parce que la compétence eau et assainissement ne nous appartiendra plus au 1^{er} janvier 2026, mais je ne pense pas que cela serait problématique au niveau de la CCPH.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°7: SUBVENTION JARDINS DU MONT VAUDOIS

- Présenté par : FERNAND BURKHALTER - Maire

L'association des Jardins du Mont-Vaudois est dans une situation financière très délicate suite à plusieurs années de gestion hasardeuse. La Ville d'Héricourt, saisie des importantes difficultés financières de l'association, a œuvré pleinement pour la sauvegarde d'une structure d'insertion indispensable et innovante sur notre territoire.

Dans un premier temps, la gouvernance de l'association a été restructurée et le projet réorienté vers l'insertion comme cela était le cas initialement. Dans un second temps, et suite à la mise en redressement judiciaire des Jardins du Mont-Vaudois, un plan d'apurement de la dette a été élaboré conjointement avec l'administrateur judiciaire. La dette s'élève à ce jour à 246 130 € sans compter des frais de licenciement d'un salarié estimés à 14 217 €.

Pour pérenniser cette structure d'insertion initiée par la Ville d'Héricourt et son Maire, Jean-Pierre Michel en 2000, il est indispensable que les collectivités locales prennent part à ce redressement de la manière suivante :

- Une subvention de 30 000 € du Conseil Départemental
- Une subvention de 20 000 € de la CCPH
- Une subvention de 100 000 € de la Ville d'Héricourt

Ces montants s'ajoutent aux 15 000 € déjà versés par la Ville en début d'année.

Ce soutien est indispensable à la structure et pourrait permettre, avec un étalement de la dette sur 5 à 10 ans en cours de négociation, de remettre les Jardins du Mont Vaudois hors de danger.

Cette subvention sera équilibrée dans quelques semaines par la vente de 2 parcelles à bâtir extraites du bail emphytéotique signé avec ladite association le 13 avril 2001.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de VALIDER le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Jardins du Mont-Vaudois de 100 000 €
- d'AUTORISER M. le Maire à signer tout document lié au versement de cette subvention

Le Maire : cette subvention permettrait d'aider l'association à sortir de la situation cataclysmique laissée par les précédents gestionnaires. J'ai lancé des cris d'alarme, j'ai lancé des alertes, j'ai proposé de bonnes décisions, le Conseil d'Administration a été renouvelé, néanmoins les difficultés persistent. La reprise en mains n'est pas si facile. Il faut regarder les dépenses de personnel et la production. Ce sont les deux craintes principales qui subsistent dans cette association. Le niveau de production reste peu élevé malgré des moyens physiques mis à disposition, bref il y a des choses à revoir. Certes on a baissé les effectifs dont le CA a pris une meilleure mesure. La situation reste compliquée à cause également d'éléments périphériques à l'association. Les crédits d'insertion n'ont pas augmenté, ils ont plutôt diminué de manière drastique ce qui peut mettre en difficultés les associations un peu partout. Tous ces éléments majorent notre pessimisme. La situation n'était déjà pas très agréable, mais l'avenir est plus qu'incertain. Je pense qu'il faut une somme de 150 000€ pour sortir l'association de ses difficultés dans un premier temps. Mais est-ce que le redressement judiciaire sera évité ? Sinon, ce seront 150 000€ dépensés en pure perte. Pour l'instant nous tenons la barre, il faut que la direction fasse des efforts, il faut que le nouveau conseil d'administration s'implique encore d'avantage. Il y a encore quelques raisons d'espérer même si les nuages qui s'amoncellent ne me rassurent pas tout. L'insertion est en difficultés dans notre pays et avec la baisse drastique des crédits d'Etat qui s'annonce, cela ne va pas s'améliorer.

Nous avons toujours été aux côtés de l'association dont je rappelle la genèse : Jean-Pierre MICHEL l'a fondée en 2000. Il s'était rapproché de plusieurs associations héricourtoises qui n'avaient pas voulu le bébé. Finalement,

Jacques HENRIOT et moi avons repris à partir de l'Association des Jardins Ouvriers. On a créé les Jardins du Mont Vaudois, dans des conditions pas trop faciles mais cela a tenu le coup pendant quelques années. Jacques s'en est occupé très bien ainsi que Louis GALACIER son successeur. Après, la gestion a un peu dérapé. Aujourd'hui, la situation est extrêmement difficile, il faut mettre la main à la poche pour 150 000€, on espère que grâce à ce geste financier, nous ne verrons pas disparaître ces emplois d'insertion. Nous avons un service d'insertion à la CCPH qui est dirigé par Murielle FRANCOIS, et ce service serait amputé de la moitié de son action.

Nous faisons cet effort, mais nous resterons prudents dans le versement des sommes. Il y a des négociations à conduire, notamment avec le mandataire judiciaire pour voir dans quelles conditions certaines dettes pourraient être annulées et peut-être qu'un bras de fer sera instauré. Aujourd'hui nous prenons une décision de principe pour le versement, qui devrait être fait si on arrive à trouver un terrain d'entente avec Maître JEANNEROT ou plutôt Mme ZIMMERMANN qui suit ce dossier. Il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas, mais si ce n'était pas le cas, nous ne verserions pas. Nous voulons aujourd'hui donner un signe au tribunal.

Qui plus est, le Conseil Départemental a accepté de nous suivre et versera 3 fois 10 000€, cette année et les deux années prochaines. La Ville d'Héricourt verse en une fois, quelle collectivité pourrait répondre à un tel appel au secours de cette façon ? Aucune dans ce département. C'est le résultat de notre bonne gestion. Après, les erreurs de gestion de l'association commises précédemment, on ne peut pas me les imputer. J'ai lancé des cris d'alarme successifs, on m'a traité pis que pendre parce que j'ai voulu mettre de l'ordre. L'Etat accompagnait sans trop y regarder.

Maintenant, nous sommes dans la gestion sérieuse, pas dans l'audace, mais dans la réalité des choses. Nous allons tenir la barre de cette association et ne pas faire n'importe quoi. L'association des Jardins du Mont Vaudois joue un rôle très important sur le plan social et la partie sociale c'est notre ADN. On se plaint de gens qui seraient au RSA qui ne feraient rien. L'objet de l'association, au-delà du RSA, c'est d'impliquer des personnes éloignées de l'emploi, de les réimpliquer sur le plan professionnel, de donner un sens au travail, à leur existence, avec une ré-implication sociale. Mais le social c'est très difficile. Les français se plaignent que l'on donnerait gratuitement l'argent, je dis non, là il y a une contrepartie. C'est donc un modèle vertueux, même s'il coûte cher.

Gilles LAZAR : je ne partage pas du tout votre analyse sur l'origine des difficultés. Lorsque vous écrivez « gestion hasardeuse », vous en êtes à mon avis, un des premiers acteurs puisque vous avez scié la branche sur laquelle reposait cette association, qui comme vous l'avez dit, justement éprouve des difficultés liées à l'insertion. Parce que vous aviez devant vous un opposant politique, vous avez eu une attitude extrêmement négative, c'est la réalité M. BURKHALTER.

Nous allons bien entendu soutenir ce rapport, car nous tenons à la pérennité de l'association, mais je voudrais quand même vous dire que si on était intervenus plus tôt, si la Ville et le Département qui avaient été sollicités avaient répondu, on ne serait pas passé par la case redressement judiciaire. On y est aujourd'hui et je suis comme vous très inquiet de l'avenir des Jardins du Mont Vaudois. Ce qui m'a marqué lors de la dernière assemblée générale à laquelle j'étais présent, c'est d'abord qu'il y avait une personne en moins au niveau des effectifs, comme vous l'avez dit les effectifs administratifs ont baissé, et puis surtout à l'assemblée générale il n'y avait aucun adhérent. Il y a eu une fuite importante du nombre d'adhérents des Jardins du Mont Vaudois depuis que vous avez pris la main. C'est très inquiétant puisqu'on n'est plus dans l'esprit de la création des Jardins du Mont Vaudois que vous avez créé. Vous voulez reprendre la main sur quelque chose qui marchait bon an mal avec des difficultés.

Donc, nous voterons bien sûr ce rapport, nous sommes très inquiets, mais je pense que vous en êtes le premier responsable.

Fernand BURKHALTER : le premier responsable, c'est votre ami que vous avez soutenu mordicus et qui n'a fait que des bêtises de gestion. Je tairai son nom, mais c'est votre ami ce n'est pas le mien. Vous soutenez votre ami qui a fait des erreurs de gestion nombreuses : trop de personnel, production insuffisante et création d'un bassin hasardeux que j'ai condamné à plusieurs reprises. J'étais présent dans l'association, comme adhérent pas comme maire d'Héricourt ni président de la communauté de communes. Je suis adhérent de cette association depuis plus de vingt ans, j'en suis le cofondateur, Cette association a été bien gérée jusqu'aux alentours de 2015/2016, quand la main a été passée. Je n'étais pas contre la personne qui reprenait, mais elle a fait de lourdes erreurs que vous ne voulez pas reconnaître. Vous êtes amis politiques peut-être, mais peu importe.

Le redressement judiciaire ne m'incombe pas personnellement, c'est la situation laissée par les prédécesseurs qui est en cause. Ils avaient une haute idée d'eux-mêmes mais les résultats n'étaient pas à la hauteur.

Le bassin je n'en assume pas la paternité, je l'ai toujours condamné, je ne sais s'il sera mis en service un jour, je ne crois pas à cette idée, je l'ai toujours dit. Les bassines ont un intérêt sur le plan agricole pour les grosses exploitations,

là ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas les moyens de se payer une bassine, il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Maintenant la gestion est sur de bons rails, mais les nuages s'amoncellent. Si ce qui est annoncé se confirme, ce sera encore plus compliqué. On essaiera de tenir quand même.

Qu'on ne m'impute pas la gestion de la période précédente. J'ai les chiffres, j'ai les preuves, bien en mains. Le déficit ne s'est pas alourdi depuis la reprise, même si la production n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être. Mais des coupes salariales ont été prononcées. Elles étaient indispensables. On ne peut pas payer 5 ou 6 permanents dans une association de ce type. Le modèle ne le permet pas, je l'ai toujours dit. Les structures ont tendance à recruter, recruter, il y a eu une certaine fuite en avant qui explique le résultat qu'on connaît et les difficultés.

Finalement, heureusement que les collectivités sont là pour assumer les erreurs des autres quand elles le veulent bien, car ce n'est pas de la compétence de la Ville d'Héricourt, mais plutôt de la communauté de communes. Mais je ne suis pas sûr que les maires des villages suivraient à hauteur de 100 000€. Il est bien heureux qu'ils veuillent abonder de 20 000€. Ils l'ont déjà fait ce printemps, mais ils ne voteront pas pour indéfiniment. J'espère qu'on ne sera pas amenés à remettre la main au portefeuille. Nous faisons là une ultime tentative pour peu que le tribunal entende nos arguments. Décision le 13 novembre prochain.

Anne-Marie BOUCHE : et si cela ne fonctionne pas, que comptez-vous faire car ce serait un puits sans fond ? Il y a de gros problèmes au sein de cette association et on ne peut pas donner indéfiniment de l'argent à une association. En supposant que ça marche, 150 000€ ok, mais si après cela ne suffit pas ? Que fait-on ? C'est quand même l'argent du contribuable, il ne faut pas l'oublier. Je ne suis pas contre l'insertion, loin de là, mais quand on ne peut pas, on ne peut pas. La plus belle fille du monde ne donne pas ce qu'elle n'a pas. Alors on fait quoi M. le Maire si cela ne marche pas avec les 150 000€ qu'ils auront perçus ?

Le Maire : c'est de la gestion. Evidemment, ces difficultés je les avais anticipées dans mon for intérieur. Je les avais devinées mais les responsables de l'époque n'écoutaient rien. Avec Martine PEQUIGNOT, j'avais sollicité l'association pour distraire du bail emphytéotique qui lie l'association à la Ville, deux parcelles de terrain à bâtir qui n'ont jamais été exploitées. Donc, nous allons vendre ces deux parcelles pour 100 000€. Je ne suis pas un aventurier de la gestion. Nous l'avons décidé il y a 3 ans. L'association y a mis quand même beaucoup d'obstacles, il ne fallait pas faire comme ça, comme si, j'ai vécu ces difficultés personnellement. Je me doutais des difficultés que nous allions rencontrer. Cela fait 3 ans, ce n'est pas encore signé devant le notaire mais cela va se faire prochainement. Le bail emphytéotique est de 99 ans, j'avais souhaité le raccourcir, mais devant les hauts-cris de certains, je n'ai pas voulu le remettre en cause. 99 ans c'était un engagement entre personnes de confiance, ce qui était le cas entre Jean-Pierre MICHEL et moi, l'avenir est plus incertain. L'association a fini par accepter cette soustraction, maintenant il faut que l'administrateur judiciaire nous autorise à ces cessions. En tout cas, il y aura zéro euro des contribuables d'Héricourt. Le prix de vente des terrains nous permettra d'absorber cette dépense. Nous sommes dans la gestion et pas dans l'improvisation.

Cela fait 3 ans que j'avais anticipé, j'ai alerté mais on ne m'a pas entendu.

Anne-Marie BOUCHE : je pense qu'il faut arrêter de tirer sur l'ambulance, je ne soutiens personne, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Comment ferez-vous si avec cet argent qui sera donné, même si vous vendez des terrains, que ferez-vous si l'association retombe dans le trou ?

Fernand BURKHALTER : nous sommes dans la gestion, pas dans l'improvisation je le répète. Ces 100 000€ ne sortiront pas de la poche des contribuables héricourtois...

Anne-Marie BOUCHE : ce n'est pas cela que je vous demande M. le Maire ! Vous noyez le poisson, vous bottez en touche, on ne joue pas au rugby. Je vous demande simplement : vous ferez quoi si l'association replonge à nouveau, s'il n'y a plus assez de rendement, plus assez d'argent ? J'attends votre réponse.

Le Maire : je ne lis pas dans le marc de café, Mme BOUCHE. On est dans la gestion mais aussi dans une approche sociale qui n'est pas toujours évidente.

Anne-Marie BOUCHE : laissez tomber la neige, vous n'avez pas répondu à ma question, vous noyez le poisson, je ne suis pas plus bête que la moyenne. Vous ne dites pas ce que vous ferez s'il n'y a plus de redressement mais que l'association replonge ? Vous ne voulez pas répondre, on ne va pas y passer la nuit.

Le Maire : les 100 000€ ne sortiront pas de la poche des contribuables, je sais ce que vous allez répandre dans la rue demain. Quant à l'avenir, je ne sais pas le prédire. Nous sommes dans la gestion prudente et vous devriez saluer nos décisions. Je signale que M. ENDERLIN ne peut pas prendre part au vote puisqu'il est vice-président de l'association. Je peux voter car je n'ai pas de fonction au bureau.

Le vote recueille 1 abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante, sachant que M. ENDERLIN ne prend pas part au vote.

* * * * *

RAPPORT N°8: DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

- Présenté par : MARTINE PEQUIGNOT – Première Adjointe

Vous trouverez ci-dessous les différentes modifications apportées au budget primitif. Pour la section de fonctionnement du budget principal, 100 000 € sont ajoutés aux subventions de fonctionnement aux associations équilibré par une baisse du crédit concernant les réserves foncières. Les autres modifications concernent la rectification d'erreur de comptes budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

DEPENSES :

Art 65748 Subvention fonctionnement associations	+ 100 000.00
Art 023 Virement section d'investissement	- 100 000.00

Section d'investissement

DEPENSES :

Art 2041512 CCPH participation périscolaire Ploye	+ 50 060.00
Art 21312 Travaux école Ploye	- 50 060.00
Art 2118 Réserves foncières	- 100 005.00
Art 001 Déficit investissement reporté	+ 5.00

RECETTES :

Chap 021 Virement section de fonctionnement	- 100 000.00
---	--------------

Le rapport est voté à la majorité compte-tenu d'une opposition de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante

* * * * *

RAPPORT N°8BIS: DECISION MODIFICATIVE – BUDGET BOIS

- Présenté par : MARTINE PEQUIGNOT – Première Adjointe

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées au budget primitif. Celles-ci concernent les plantations dans le cadre du plan de relance forestier dont les montants ne nous avaient pas été communiqués avant le vote du budget

BUDGET BOIS :

Section d'investissement

DEPENSES :

Art 2117 Plantation plants forestiers Héricourt et Bussurel + 30 000.00

RECETTES :

Art 1321 Solde subvention plan de relance + 30 000.00

Le vote est unanime.

* * * * *

RAPPORT N°9: AIDE AU COMMERCE LOAL – SOUTIEN A LA CRINOLINE

- Présenté par: PATRICIA BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

Mme LEVIN nous a sollicité pour apporter un soutien à l'activité de son commerce, la Crinoline, implanté au 50 rue du Général de Gaulle à Héricourt.

Le commerce, qui propose de l'habillement, subit des difficultés conjoncturelles et il est proposé de lui apporter un soutien financier. C'est une vitrine essentielle au dynamisme du centre-ville et qui répond donc aux conditions d'attribution de cette aide.

Il vous est proposé de VALIDER un soutien de la Ville d'Héricourt d'un montant de 1 000 € versé en une seule fois à Mme LEVIN.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale liste Héricourt en Commun : cela fait plusieurs conseils municipaux où des demandes d'aides sont proposées et il avait été prévu que les critères d'attribution seraient précisés. Il serait bon de connaître les critères précis d'attribution.

Fernand BURKHALTER : j'ai eu la même question à la Communauté de Communes puisque la compétence commerce est partagée entre la Ville et la CCPH. La Ville a pris des engagements sur le textile/habillement, l'épicerie, la librairie et les vêtements de sport. Nous avons donc pris en compte les dossiers qui entrent dans ces thématiques. Un peu de façon désordonnée certes durant la dernière période, il y a eu la COVID, le contrecoup de la baisse du pouvoir d'achat que les commerçants subissent.

Nous avons aidé des commerçants parfois à des hauteurs différentes parce que les enjeux ne sont pas les mêmes. En fonction des enjeux, nous avons attribué des sommes. Nous étudions le bilan financier, nous évoquons avec le commerçant les difficultés qu'il rencontre, ensuite nous proposons une somme, et un terrain d'entente est trouvé. Je ne suis pas pour une suradministration. La France est suradministrée. Moi, je veux une administration allégée. Nous décidons des sommes en fonction des cris d'alarme et des appels d'urgence que nous recevons.

Evidemment, cela fait un peu tache d'huile ces aides, quand la boîte de pandore est ouverte on sait ce qui peut se passer. Mais je comprends tout à fait la demande des commerçants.

Patricia BURGUNDER : il est difficile pour les commerçants de demander de l'aide, faire la démarche c'est difficile.

Anne-Marie BOUCHE : c'est un constat national : on achète de moins en moins de vêtements. Donc, forcément pour les boutiques c'est difficile avec la concurrence.

Le Maire : il n'y a pas que le petit commerce de centre-ville qui est touché, de grandes enseignes d'habillement sont aussi impactées.

Anne-Marie BOUCHE : oui comme KIABI, donc comment des petites boutiques de centre-ville peuvent tenir !

Le vote est unanime

RAPPORT N°10 : ACTION JEUNESSE CITOYENNE JUILLET 2024

- Présenté par : ISMAEL MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

22 jeunes ont participé à une semaine d'action jeunesse citoyenne (AJC), du 08 au 12 Juillet 2024 pour la première session et du 15 au 19 Juillet 2024 pour la seconde, organisées par le Centre social municipal Simone Signoret. Ils ont procédé au nettoyage de certaines zones du quartier des Chenevières, peint un abribus et un transformateur électrique. En contrepartie, ils ont passé leur certification de premiers secours et ont suivi une formation de sécurité routière.

À l'issue de ces deux sessions, les participants ont reçu un bon d'achat d'un montant de 160 € lors d'un temps de restitution partagé avec leurs parents, les élus et les partenaires, afin de financer un projet loisir, sport ou éducatif...)

Les participants à l'AJC sont :

DU 08 AU 12 JUILLET				
Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
KAJTAZI-GORI	LENA	63 AVENUE JEAN JAURES	70400	HERICOURT
FADLI	ELINE	30 AVENUE LEON BLUM APP 31	70400	HERICOURT
SBAIL	MANEL	90 AVENUE DU SAINT VALBERT	70400	HERICOURT
ROSER	SARAH	10 RUE DES BLOC POLOGNE	70400	HERICOURT
HALM KONKI	SHANNA	5 A FAUBOURG DE MONTBELIARD	70400	HERICOURT
LAZAAR	MYRIAM	11 RUE MAURICE RAVEL	70400	HERICOURT
GUENNAI	SAMI YANIS	42 RUE LEON BLUM	70400	HERICOURT
MESSAOUDENE	IDIR	7 RUE GEOGRES TOURNU	70400	HERICOURT
AYDEMIR	ABDULLAH	14 RUE ARISTIDE BRIAND	70400	HERICOURT
MLIOUED	AYA	59 RUE BEL AIR	70400	HERICOURT
COULON	RIHANA	3 RUE DES FRERES GRIMM	70400	HERICOURT

DU 15 AU 19 JUILLET				
Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
FRICHET	LUCAS	6 IMPASSE FRANCOISE SAGAN	70400	HERICOURT
THIERRY	DJIBRIL	6 RUE DE LA COMBE AUX LOUPS	70400	HERICOURT
BERMON	THEO	4 RUE PAUL ELUARD	70400	HERICOURT
ADAM	LUCAS	3 RUE RAPHENNE	70400	TAVEY
SOLIGNAT	LOUIS	15 IMPASSE FRANCOISE SAGAN	70400	HERICOURT
ELOY	HUGO	23 AVENUE DE SAINT VALBERT	70400	HERICOURT
BELMONT	SARAH	14 RUE DE LA CHOUETTE	70400	LUZE
ZAPF	JULIETTE	36 RUE PIERRE DE COUBERTIN	70400	HERICOURT
BOULEBDA	NOAH	4 RUE DES COPRIS	70400	HERICOURT
CHEKRI	KENY	34 RUE SIMONE DE BEAUVOIR	70400	HERICOURT
BOUSSOUF	SAMIA	59 RUE BEL AIR	70400	HERICOURT

Il est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative aux participants, d'un montant individuel de 160€ pour un montant total de 1 760€ par session soit un total de 3 520€.

Ces jeunes étant pour certains mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc également d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents, qui peuvent ne pas avoir le même nom que le bénéficiaire.

Anne-Marie BOUCHE : comme je l'ai fait remarquer les fois précédentes, cela fait quelques années que la bourse est à 160€. Vous ne pourriez pas un peu l'augmenter ? Quant même, avec l'inflation la vie est chère. Vous pourriez faire un petit geste, on en fait bien pour certains.

Fernand BURKHALTER : pour qui ?

Anne-Marie BOUCHE : les Jardins du Mont Vaudois, les commerçants. Les jeunes il faut les encourager, les inciter à aller un peu plus au travail. Réfléchissez pour le prochain budget.

Le vote est unanime.

Le Maire : nous augmenterons la bourse dès que l'Etat nous aura alloué les subventions qu'il nous doit.

RAPPORT N°11: CONVENTIONS POUR LES ACTIVITES REGULIERES DU CENTRE SIGNORET 2024/2025

- Présenté par : ISMAEL MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

Le Centre Social Municipal Simone Signoret propose par le biais des activités régulières (clubs), des animations diverses et variées, pour lesquelles nous sommes amenés à établir des conventions à savoir :

1° Principales conventions de prestations de service pour les activités régulières :

- Poterie,
- Bande dessinée,
- Espagnol
- Anglais,
- 1d solutions,
- Atelier créatif enfants,
- Cours de danse,
- Atelier bricolage, créatif,
- Atelier de création cuir, floral,
- .../

2° Principales prestations de partenariat avec un soutien financier :

- Association de loisirs pour Tous (ALTH),
- Filascrap,
- Association CSE,
- .../

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres conventions peuvent également intervenir en cours de saison en fonction des actions menées : séjour vacances familles, animation jeunesse, activités régulières, projets d'animation sur le quartier...

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les conventions liées à l'activité et aux animations du Centre Signoret pour la saison 2024 / 2025.

Le vote est unanime.

- Présenté par : FERNAND BURKHALTER - Maire

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

Créations d'emplois

- **Aux services techniques :**

Suite à la réussite au concours de technicien du responsable réseaux / aménagements espaces publics, il vous est proposé la création d'un d'emploi de technicien (catégorie B) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique à savoir :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du grade des techniciens.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac+2 minimum.

- **Au service comptabilité :**

La création d'un emploi à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le cadre du recrutement du responsable du service comptabilité à temps complet.

- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou de catégorie A de la filière administrative, sur les grades suivants :

- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Attaché

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique à savoir :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs ou de la grille indiciaire du grade d'attaché.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac+2 minimum.

- **Au service Etat Civil :**

La création d'un emploi à compter du 1^{er} mars 2025 dans le cadre du recrutement du responsable du service Etat Civil à temps complet.

- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou de catégorie A de la filière administrative, sur les grades suivants :

- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Attaché

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique à savoir :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs ou de la grille indiciaire du grade d'attaché.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac+2 minimum.

Il vous est donc demandé de valider les créations de postes proposées ci-dessus.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°13: SUBVENTION OMS – JOURNEE OLYMPIQUE

- Présenté par : MARTINE PEQUIGNOT – Première Adjointe

L'Office Municipal des Sports a organisé, avec succès, le 1^{er} Juin 2024, la manifestation « Héricourt déclare sa flamme aux Jeux Olympiques » avec l'ensemble des clubs sportifs de la ville.

Le Département de Haute-Saône a apporté une aide financière en remboursant 50% des dépenses éligibles aux clubs. De son côté, l'OMS a eu des frais à hauteur de 1 117.42 € qui n'ont pas été financés et qui n'étaient pas, initialement, prévus au budget de l'association.

Afin de ne pas générer une perte trop importante pour l'association, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'OMS de 1 117.42 € pour cette manifestation.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : je voulais rappeler que l'OMS a eu des frais inhabituels. Nous avons offert le repas à tous les bénévoles qui étaient présents depuis le matin jusqu'en fin d'après-midi pour un montant de 950€, nous avons loué un WC pour les PMR, un gardien pour la sécurité était présent, nous avons fait faire une banderole. Vu l'engouement du public et des clubs sportifs, avec l'accord de la Mairie, l'OMS a proposé de renouveler cette manifestation tous les ans. Elle s'appellera « Fête du Sport » et en 2025 elle aura lieu le 21 juin au stade du Mougnot.

Gilles LAZAR : je félicite l'OMS et Chantal GRISIER pour cette journée. Je profite de ce rapport pour faire un petit retour sur ce que nous avons vécu cet été. Je ne parle pas de la dissolution, je ne parle pas de ce qu'un homme seul en son palais a décidé pour tout le monde, mais je parle de Paris 2024 qui nous a tous enthousiasmé. Héricourt y a participé et c'est très bien, franchement chapeau Chantal.

Je voudrais revenir sur ces JO pour faire un petit éclairage sur ce que l'on a entendu. C'était une énorme réussite, mais que n'attend-on pas entendu sur la cérémonie, qui allait être une catastrophe, on ne va jamais y arriver, il va y avoir un attentat...et on a eu une cérémonie grandiose qui a montré une France bien loin des clichés de la France de Bolloré, de la France de l'Extrême Droite. Cette cérémonie nous a réjoui, nous avons eu des sportifs français et internationaux, des pays d'Afrique, qui ont montré le plus beau visage du sport, et je pense que nous pouvons nous réjouir, nous français, d'avoir organisé cet événement. On s'est rendu compte qu'une majorité de français, environ 85% de la population d'après le sondage qui a été fait après les jeux, ont apprécié ces JO qui ont fait grincer des dents du côté de l'Extrême Droite et nous en sommes très heureux.

Fernand BURKHALTER : tout le monde veut s'attribuer les jeux olympiques. Je rappelle que c'est la Ville de Paris qui les a sollicités, et vous savez qui dirige Paris. Le Département de la Haute-Saône s'est associé à ces événements parce que nous sommes solidaires de la Ville de Paris, on est solidaires de ses amis. Ensuite c'est une belle réussite pour la France, pour les sportifs, pour tout le monde.

Un bémol Chantal : il ne faut inverser l'ordre des choses. C'est la Ville qui te confie la charge d'organiser la Fête du Sport l'an prochain, ce n'est pas l'OMS. Merci à toutes celles et ceux qui ont pris part à la manifestation du 1^{er} juin dernier.

Encore un mot : je veux aussi féliciter Danielle BOURGON pour avoir magnifié le site de la Roseaie avec les anneaux olympiques, que nous laisserons si c'est possible jusqu'aux JO de Los Angeles.

Le vote recueille l'unanimité.

RAPPORT N°14: SERVITUDE DE PASSAGE RUE DES TUILERIES

- Présenté par : FERNAND BURKHALTER - Maire

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé d'implanter, sur le site des Tuileries, à l'arrière du bassin d'apprentissage, un hôtel d'entreprises dont la construction a été confiée à ACTION 70.

Ce projet prendra place sur la parcelle cadastrée AR891 appartenant à la CCPH.

Pour l'accès à cette parcelle et le raccordement aux réseaux, il convient d'établir une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AR848, propriété de la Ville d'Héricourt au profit de ce projet.

Cette servitude sera instaurée par acte notarié dont les frais seront supportés par la CCPH.

Il vous est proposé de :

- valider l'instauration d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AR848 au profit de la parcelle AR891.
- autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision

Le vote est unanime.

RAPPORT N°15: PRESENTATION DU CRAC 2023 – LA CRAIE

- Présenté par : MARTINE PEQUIGNOT – Première Adjointe

Par convention de concession du 8 juillet 2011, la Ville d'Héricourt a confié à SEDIA (anciennement SOCAD) le soin d'aménager 19 hectares au lieu-dit La Craie.

Cette concession a été signée pour une durée de 10 ans et a été prorogée par avenant le 18 juin 2021 pour une durée complémentaire de 4 ans. La mission confiée à la SEDIA est une assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant le pilotage des études, les acquisitions de terrain...

La première tranche de l'opération comprend 3 hectares de terrain environ sachant que les premiers travaux ont démarré en 2012 et la commercialisation en 2013. Sur cette tranche, l'objectif porte sur 30 lots dont un pour du logement collectif et un pour du logement dit intermédiaire.

A ce jour, tous les lots ont été commercialisés et les travaux sont presque terminés. La viabilisation de la rue Andersen a été réalisée et doit encore être finalisée (60 000 € de travaux prévus). Le bilan prévisionnel de cette première tranche est à l'équilibre avec 2 100 000 € de dépenses qui correspondent à :

- Des acquisitions foncières pour 132 033 €
- Des frais d'étude pour environ 100 000 €
- Des travaux d'aménagement pour 1 286 262 €
- Des frais financiers pour 320 168 €
- La rémunération de la SEDIA pour 250 000 €

Au 31 décembre 2023, le résultat global de l'opération est déficitaire de 699 682 € en intégrant les dépenses liées aux tranches 2 et 3 déjà réalisées avec très peu de recette associée et l'estimation des frais de clôture de l'opération 600 000 € d'acquisitions déjà réalisées

- 121 740 € de maîtrise d'œuvre

Concernant la tranche 2 de l'opération, les études portant sur l'opération de résidence senior portée par Neolia sont encore en cours et devraient se terminer prochainement.

Concernant la tranche 3 de l'opération, aucune étude n'a été réalisée et les premières acquisitions ont été faites.

Il est à noter que ce déficit est lié au fait qu'aucune vente n'a encore été réalisée sur les deux dernières tranches.

A noter également que le contrat de concession prévoit une rémunération forfaitaire de SEDIA couvrant la gestion financière et comptable de l'opération pour un montant annuel de 5 850 €.

Il a été convenu avec la SEDIA d'effectuer un nouveau virement de 500 000 € en 2023 au profit de l'opération afin de compléter la participation de la Ville. Ce montant a été inscrit au Budget Prévisionnel 2024 et a été versé en septembre. Il apparaîtra dans le CRAC 2024 qui sera présenté et voté dans un an.

A titre d'information, il est rappelé que la participation de la Ville dans l'opération totale est de 1 867 754 € en prévisionnel (environ 30% des dépenses).

Il vous est proposé d'approuver le compte-rendu annuel de la concession arrêté au 31 décembre 2023

Marianne ECOFFET : je me fais la porte-parole de Sylvie DAVAL qui fait la même demande chaque année, à savoir un tableau récapitulatif des financements de ce long long projet. Peut-être qu'à la fin nous en aurons un ?

Ensuite, concernant la résidence séniors qui gagnent ce magnifique concours, quand la verrons-nous ?

Le Maire : il me semble que Mme DAVAL est venue voir le Directeur des Services, je pense qu'il lui a donné tous les éléments en sa possession.

Marianne ECOFFET : la question ne portait pas sur ce que Mme DAVAL a reçu comme information, mais sur la présentation du document. Il vous est demandé de nous rédiger un document qui reprend les chiffres sur plusieurs années à l'aide d'un tableau.

Le Maire : ce document est disponible au Secrétariat Général, même ma majorité ne l'a pas. Mais vous pouvez le consulter. Mme DAVAL l'a eu me semble-t-il.

Marianne ECOFFET : et à propos de la résidence séniors ?

Le Maire : la résidence séniors va être construite mais pas dans les conditions initiales prévues. NEOLIA a changé d'avis par rapport au projet qui était trop coûteux. Un projet plus modeste verra le jour, avec les mêmes fonctionnalités.

Marianne ECOFFET : tout cela sans avis du Conseil Municipal ?

Fernand BURKHALTER : le Conseil Municipal sera saisi le moment venu. C'est une opération concédée, elle n'a pas à passer par le Conseil Municipal.

Marianne ECOFFET : pour en revenir au lotissement La Craie, concernant la tranche 3 « aucune étude n'a été réalisée et les premières acquisitions ont été faites ». Où est-ce ?

Le Maire : il faut aller en formation. Je ne veux pas être désobligeant à votre égard ni à l'égard de personne. C'est le type même d'une concession d'aménagement. L'opérateur achète les terrains, c'est le deal qui est passé entre la Commune et le Concessionnaire, il achète les terrains pour le compte de la Commune, ce qui explique d'ailleurs le déficit de l'opération, même si on a un foncier et que ce n'est pas vraiment un déficit, c'est une anticipation. Il y a des communes qui empruntent, nous non. Nous avons payé 500 000€ cash, il reste 150 000€ qu'on prendra dans des soldes d'opérations. Il n'y a aucune alarme à avoir là-dessus. La gestion est parfaitement transparente même si La Craie 1 a été, je l'ai dit, très onéreuse. Son aménagement est très coûteux, mais c'est un très très bel aménagement comme peu de villes en réalisent. Les gens qui ont investi dans La Craie 1 peuvent être fiers d'habiter cet endroit. Il y a peu de lotissements qui ont la qualité de prestations de La Craie 1. Comparé avec les lotissements privés, y compris ceux d'Héricourt, la qualité est vraiment au rendez-vous. Et la qualité se paie. Aujourd'hui on ne serait peut-être pas aussi dispendieux.

C'est pourquoi le projet NEOLIA qui était dispendieux va être simplifié. Il faut ramener les projets aux conditions économiques d'aujourd'hui. NEOLIA mettait 50% de fonds propres dans son opération, ce qui n'est jamais arrivé nulle part en France ; quand on atteint 20% c'est déjà le summum. Les prix nationaux n'encouragent que ceux qui

les reçoivent, après il faut les réaliser et la réalité s'impose à tous. Donc, NEOLIA poursuit le programme mais sous une autre forme, avec toutefois le même nombre de logements.

Marianne ECOFFET : concernant les acquisitions qui ont été réalisées, je vous demande simplement de me préciser où elles se trouvent ?

Le Maire : c'est la totalité de la tranche moins 2 hectares. Il y a 19 ha, on a tout acheté par le biais de la SEDIA. D'ailleurs je ne vais pas poursuivre les acquisitions dans ce secteur-là, puisque nous sommes contraints avec la fameuse loi absurde, le ZAN, d'enlever des terrains à bâtir malheureusement. Nos successeurs, dans un temps éloigné, auront un foncier très important, que des Elus responsables de la Ville d'Héricourt ont acquis chèrement : 19 ha à La Craie, 6 ou 7 ha au niveau du crématorium et 6 ou 7 ha à Byans. Un certain nombre d'entre eux vont être déclassés dans le cadre de la procédure du PLUI, mais on aura toujours le foncier, même s'il aura été acheté plus cher que de la terre agricole. Maintenant, ces terrains doivent revenir de la terre agricole. C'est un gouvernement qui a pondu ça, mais cela ne tiendra pas. Il a sauté, et on va revenir à la normalité dans quelques temps.

Marianne ECOFFET : urbanisons, urbanisons !

Fernand BURKHALTER : il faut que les populations progressent, qu'il y ait de la production, le SMIC sera à 1 800€ et les retraites à 60 ans si le pays retrouve la voie de la production. Pendant 30 ans la production a été perdue de vue, il faut la rétablir. M. MACRON a relancé un petit peu, c'est le seul aspect positif de sa politique, mais il y a beaucoup d'échecs car quand on a perdu la main on a du mal à la reprendre.

Le rapport est voté à la majorité : 3 voix contre des Elus de la Liste en Commun (Mme PORTAZ, Mme ECOFFET, M. BELAOUNI par procuration) et 5 abstentions (M. LAZAR, M. HAFEKOST, M. ANCELIN et Mme DAVAL par procuration – Liste Héricourt en Commun et Mme BOUCHE – Liste Héricourt Vivante).

* * * * *

Au titre des questions diverses, la parole est donnée à Mme Anne-Marie BOUCHE :

Anne-Marie BOUCHE : je tiens personnellement à féliciter les employés de la Ville dont M. Jean-Yves RODRIGUEZ, qui nous ont fait un magnifique décor pour Octobre Rose à la salle Wissang. L'an dernier le décor qui était tout aussi magnifique, avait été enlevé alors qu'Octobre Rose n'avait pas commencé. Il y a beaucoup de personnes qui utilisent la salle Wissang tous les jours, qui pensent que c'est quand même dommage qu'on ne puisse pas profiter de ce décor superbe. J'ai demandé, ne vous déplaît M. le Maire, à Mme BOURGON, s'il est possible de laisser ce décor car moi personnellement cela ne dérange en rien mes cours. Octobre Rose, le cancer, ce n'est pas un jour, c'est tout le temps, et j'ai beaucoup d'élèves qui sont concernées voire même des couples où les deux sont concernés. Je tenais par conséquent à remercier les jardiniers de la Ville et je remercie Mme BOURGON d'avoir bien voulu faire le relai pour ne pas qu'ils enlèvent le décor.

Pour en venir à ma question diverse : M. le Maire, jusqu'à quand vont durer les incivilités dans la commune, voie publique et bâtiments municipaux en particulier la salle Wissang que j'utilise ? Cela n'est pas plus concevable ni acceptable. Que comptez-vous faire concrètement ? Il y a eu un mariage maghrébin il y a 15 jours. J'ai repris la salle le lundi matin, mes élèves ont pataugé dans la graisse. Les tapis étaient imprégnés de graisse. La concierge a lavé deux fois la salle qui a été laissée dans un état lamentable. Quand on loue une salle, une caution est demandée et c'est normal. Par contre, ce qui n'est pas normal, c'est quand on rend la caution alors que la salle était « dégueulasse ». La concierge a trouvé une poêle pleine d'huile sous le frigo alors qu'elle venait de laver sa cuisine, tout a été renversé. Il y a des tables qui ont été sorties dehors.

J'ai réservé la salle pour l'assemblée générale de mon association au mois de novembre, on m'a bien indiqué que le lendemain la salle était réservée et qu'il faudra la laisser propre. FITFORM a une réputation, les locaux ont toujours été laissés très propres.

Je ne sais même pas si la concierge n'a pas dû repasser un troisième coup de serpillère, car elle n'a pas de machine à la salle Wissang, elle fait ça au balai brosse.

Maintenant M. le Maire, il faut que vous preniez une décision en ce qui concerne la propreté des salles, soit réduire la caution, soit ne pas la rendre.

Même l'odeur était une infection, même moi je l'ai senti alors que j'ai perdu le goût et l'odorat ça fait 4 ans et demi. Je pose la question : que comptez-vous faire au niveau de ces gens qui font preuve d'incivilités ? Et je n'ose même pas penser dans quel état la vaisselle doit être. Les plaques du four étaient toutes pleines de graisse, pas nettoyées, la concierge a dû la faire tremper une semaine pour qu'elle soit nettoyée. Et qu'on ne me taxe pas de raciste, car à partir du moment qu'on parle de personnes qui ne sont pas comme vous on est raciste, si on parle d'argent on est capitaliste et si on parle des homosexuels on est homophobes. Arrivé un moment donné, il faut appeler un chat un chat. Mais moi, vous ne me couperez pas la parole.

Le Maire : merci pour les informations. On retient rarement les cautions, dans le cas présent on va regarder. Si votre rapport et les circonstances que vous m'indiquez sont exactes, la caution ne sera pas rendue. Je vais vérifier tout cela, je les apprends ce soir, cela ne m'a pas été remonté.

Anne-Marie BOUCHE : et je ne vous parle pas des incivilités en Ville. Vous êtes là pour protéger le citoyen.

Le Maire : pour ce type d'incivilités, c'est de la compétence de la police. A Héricourt c'est assez calme, c'est moins le cas dans d'autres villes. Demandez à Mme la Maire de Montbéliard. Je reste vigilant et je fais des enquêtes circonstanciées. Quant à la vaisselle, un inventaire est fait à chaque sortie.

Anne-Marie BOUCHE : beaucoup d'associations occupent cette salle, jamais elles ne la laissent dans cet état. Même les joints du carrelage étaient pleins de graisse.

Quentin HAFEKOST : je pense qu'on ne peut pas viser des citoyens. Peu importe l'appartenance religieuse ou les origines, je pense qu'on ne peut pas partir sur cette analyse-là. Par contre, ce que soulève Anne-Marie est le problème de la propreté. Quand une salle est rendue sale, la problématique ce sont les moyens donnés aux agents. Lorsqu'il y a énormément de travail de nettoyage comme cela vient d'être décrit, il ne faut pas rendre la caution bien sûr mais aussi peut-être faire payer un prestataire extérieur ou en tout cas des heures supplémentaires, peut-être libérer un agent d'un autre endroit pour aider.

Fernand BURKHALTER : nous serons vigilants. Il y a eu également un dérapage concernant un feu d'artifice très tard qui m'a été rapporté. Les gens sont mis en garde, notamment vis-à-vis des mariages à la Roseraie mais les consignes plus ou moins respectées. Néanmoins, la situation à Héricourt n'est pas comparable à celle de Montbéliard où certains mariages mobilisent les forces de police et cela peut prendre des proportions et des allures insoutenables. Ce n'est pas le cas à Héricourt. Mais nous continuerons à être vigilants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire